VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

Règlement RV3637 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Modification de l'article 18 « Zone de circulation à 30 km/h »</u>

L'article 18 du Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 403°, des suivants :

« 404° sur la rue Beausoleil, du coin ouest du lot 2 846 419 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 24 jusqu'au coin nord du lot 2 846 345 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 29;

405° sur la rue de l'Ombrage, des intersections de la rue Beausoleil, soit de part et d'autre du parc Beausoleil, jusqu'au coin ouest du lot 2 846 167 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 55; »

2. <u>Modification de l'article 22 « Stationnement interdit »</u>

L'article 22 de ce règlement est modifié par l'addition après le paragraphe 783° des suivants :

« 784° sur la rue Laurette-Lapierre, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs, de l'intersection de la rue des Arbrisseaux jusqu'à l'intersection de la rue Sainte-Hélène;

785° des deux côtés de la rue Caldwell, sur une distance de 37 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Saint-Joachim, vers l'ouest;

786° sur de la rue Saint-Joachim, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs, sur une distance de 37 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Caldwell, vers l'est;

787° sur rue Saint-Joachim, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques pairs, sur une distance de 25 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Caldwell, vers l'est; »

Adopté le 10 novembre 2026

Steven Blaney
Signé avec ConsignO Cloud (12/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.
Lévis

Marlyne Turgeon
Signé avec ConsignO Cloud (12/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.
Lévis

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond
Signé avec ConsignO Cloud (12/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.
Lévis

Jean Leblond, président du conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 NOVEMBRE 2026